

# COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 MAI 2014

Date de convocation

20 Mai 2014

Date d'affichage

27 Mai 2014

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :  
FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, Mme BOWMAN Juliette MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M PICARD Denis.

**Absents excusés** : M. SABOT Gérald (procuration à EHRART Sylvie) M THENOT Michel (procuration à BOWMAN Juliette) Mme GIUDICI Karine (procuration à PICARD Denis).

**Délibération  
N° 29-2014**

### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU PREMIER CYCLE DE NANCY**

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires) au sein du syndicat intercommunal scolaire du premier cycle de Nancy.

Le Conseil Municipal a voté au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Elections des délégués titulaires :**

Ont obtenu :

- BOWMAN Juliette 15 (quinze) voix
- JOORIS Frédéric 15 (quinze) voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués titulaires : BOWMAN Juliette, JOORIS Frédéric.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140526-29-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2014

Publication : 27/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



# COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 MAI 2014

Date de convocation

20 Mai 2014

Date d'affichage

27 Mai 2014

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :  
FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, Mme BOWMAN Juliette MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M PICARD Denis.

**Absents excusés** : M. SABOT Gérald (procuration à EHRART Sylvie) M THENOT Michel (procuration à BOWMAN Juliette) Mme GIUDICI Karine (procuration à PICARD Denis).

Délibération  
N° 30-2014

### OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DE LOISIRS DU PARC DE HAYE

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes,

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du syndicat mixte de la zone de loisirs du Parc de Haye.

Le Conseil Municipal a voté au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci – après :

### Elections du délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue :

A obtenu :

- Emilie BLAISON 5 (CINQ) voix
- Philippe MORENVILLIER : 10 (DIX) voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué titulaire :

- Philippe MORENVILLIER

### Elections du délégué suppléant :

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 2  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- SABOT Gérald : 13 (TREIZE) voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué suppléant : Gérald SABOT.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140526-30-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2014

Publication : 27/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



# COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 MAI 2014

Date de convocation

20 Mai 2014

Date d'affichage

27 Mai 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, Mme BOWMAN Juliette MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M PICARD Denis.

**Absents excusés** : M. SABOT Gérald (procuration à EHRART Sylvie) M THENOT Michel (procuration à BOWMAN Juliette) Mme GIUDICI Karine (procuration à PICARD Denis).

Délibération  
N° 31-2014

### OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX DE SEXEY-VELAINE- AINGERAY

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes,

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires et 2 suppléants) au sein du syndicat des eaux de Sexey-Velaine-Aingeray.

Le Conseil Municipal a voté au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci – après :

### Elections des délégués titulaires :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- FERRY Joël 15 (quinze) voix
- HUDZIAK Hervé 15 (quinze) voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamé délégués titulaires : FERRY Joël, HUDZIAK Hervé.

### Elections des délégués suppléants :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- SABOT Gérald 14 (quatorze) voix
- JOORIS Frédéric 15 (quinze) voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamé délégués suppléants : SABOT Gérald, JOORIS Frédéric.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140526-31-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2014

Publication : 27/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



# COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 MAI 2014

Date de convocation

20 Mai 2014

Date d'affichage

27 Mai 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, Mme BOWMAN Juliette MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M PICARD Denis.

**Absents excusés** : M. SABOT Gérald (procuration à EHRART Sylvie) M THENOT Michel (procuration à BOWMAN Juliette) Mme GIUDICI Karine (procuration à PICARD Denis).

Délibération  
N° 32-2014

**OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE  
DU PERSONNEL COMMUNAL**

L'autorité territoriale expose :

- L'opportunité pour la commune de VELAINE-en-HAYE de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de Meurthe et Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

L'Assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

DECIDE :

La Commune de VELAINE-en-HAYE charge le Centre de gestion de Meurthe et Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident de travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/ maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'office, Invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2015.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140526-32-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2014

Publication : 27/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



# COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 MAI 2014

Date de convocation  
20 Mai 2014  
Date d'affichage  
27 Mai 2014  
Nombre de conseillers  
en exercice  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15  
Secrétaire de Séance :  
FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, Mme BOWMAN Juliette MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M PICARD Denis.  
**Absents excusés** : M. SABOT Gérald (procuration à EHRART Sylvie) M THENOT Michel (procuration à BOWMAN Juliette) Mme GIUDICI Karine (procuration à PICARD Denis).

**Délibération**  
**N° 33-2014**

**OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE  
DES SEPT LIEUES**

Monsieur le Maire présente le projet de requalification de la rue des Sept Lieues

Il présente l'avant-projet-dossier de consultation des entreprises et les devis proposé par le Bureau BEREST, maitre d'œuvre, avant-projet qui s'élève à la somme de :

Projet avec suppression placette : 360 819.00 € T.T.C

Projet simple accès, conservation placette : 239 839.80 € T.T.C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De choisir le projet avec suppression de la placette :
- d'approuver le projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre.
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140526-33-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2014

Publication : 27/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



# COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 MAI 2014

Date de convocation

20 Mai 2014

Date d'affichage

27 Mai 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, Mme BOWMAN Juliette MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M PICARD Denis.

**Absents excusés** : M. SABOT Gérald (procuration à EHRART Sylvie) M THENOT Michel (procuration à BOWMAN Juliette) Mme GIUDICI Karine (procuration à PICARD Denis).

**Délibération  
N° 34-2014**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs réunions de la commission « Relation des associations » ont eu lieu pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions 2014 aux associations suivantes :

| ASSOCIATIONS                         | SUBVENTIONS |
|--------------------------------------|-------------|
| Association de la ZAC Herbue Châlin  | 350 €       |
| Association Lotissement Chauxfour    | 350 €       |
| Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers | 2 500 €     |

|                                           |                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Association Famille Rurale                | 3 350 €                                                  |
| Association Famille Rurale – Cantine      | 16 000 €                                                 |
| Association Partage Loisirs               | 650 €                                                    |
| Anciens Combattants Prisonniers de Guerre | 650 € + 1 150 €<br>pour 70 de la fin de la Guerre 14/18. |
| Association Sportive                      | 9 500 €                                                  |
| Amicale du personnel communal             | 1 450 €                                                  |
| Association de Chasse Communale Agrée     | 200 €                                                    |
| Association Pour le Relais de Velaine     | 550 €                                                    |
| Centre Communal d'Action Sociale          | 6 000 €                                                  |
| Génération SCI - FI                       | 250 €                                                    |
| GEIST (Trisomie 21)                       | 400 €                                                    |
| <b>MONTANT TOTAL</b>                      | <b>43 350 €</b>                                          |

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140526-34-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2014

Publication : 27/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

